



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCCHELO (Président), Bernard BOISSET, Michel GIRARD, Jean-Claude VINCENT, Pierre BOISSON, Christian MARCE, Michel GIRARD, André CHENE et Hubert GROUILLER.

Assiste : Madame SAN GEROTEO Paloma (Juriste en contrat d'apprentissage).

AUDITION DU 24 AOÛT

DOSSIER N°54R : Appel de l'O. SALAISE RHODIA en date du 16 août 2022 contre une décision prise par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations lors de sa réunion du 10 août 2022 concernant la licence de M. TEKA BASI Jonathan.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision prise par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations lors de sa réunion du 10 août 2022.
- Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure à la charge de l'O. SALAISE RHODIA.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.